



JOURNEE DU 14 MAI

SMNS : PCA La Garenne le 4 mai 2010

Aujourd'hui une info site demande aux salariés de poser des congés pour la journée du 14 mai imposée par la direction.

Malgré nos diverses interventions cette dernière persiste et signe.

La position de la CFDT reste la même.

**Les salariés ne doivent pas poser cette journée,
c'est à l'employeur de le faire.**

En effet, depuis l'instauration des 35 heures, chez PCA c'est l'employeur qui décrétrait les compteurs : c'est l'usage chez PCA !

Et voilà, qu'aujourd'hui, la direction décrète que les salariés doivent poser ces jours alors qu'ils sont imposés en rupture du dialogue social

C'est l'employeur qui impose ces jours, il ne peut s'exonérer de ses obligations.

Les salariés font déjà le travail du service paie en posant eux-mêmes leurs demandes individuelles, il serait inadmissible que les congés imposés collectivement ne soient pas du ressort de l'employeur.

**En tout état de cause, le centre étant fermé le
vendredi 14 mai les salariés ne peuvent pas être
déclarés absents.**

**Toute sanction pour ne pas avoir demandé
l'autorisation de congés ce 14 MAI
serait illégale.**